

que ne s'annonce pas heureuse. Un miracle est admis sans contestation ; pour le second, les deux médecins admettent bien le fait miraculeux, mais diffèrent sur le point qu'ils considèrent comme miraculeux, et il s'ensuit que leur témoignage, loin de se fortifier, se détruit mutuellement. On a alors fait appel à un troisième médecin d'office nommé par la Congrégation, et celui-ci devra se prononcer sur le caractère miraculeux de cette guérison. On ne connaît point encore, et d'ailleurs il n'a pas terminé lui-même l'examen du cas proposé, quelles seront ses conclusions, et c'est de lui que dépendra l'issue de la future réunion de la Congrégation des Rites. On a au contraire de meilleures nouvelles de la dernière séance préparatoire des Rites relativement à Jeanne d'Arc. La séance a été heureuse pour la cause et la congrégation générale, c'est-à-dire devant le pape, aura lieu au 24 novembre prochain. Cette fixation, qui est maintenant un fait acquis à la cause, montre que il n'y a pas eu à la congrégation préparatoire d'objections sérieuses. Au mois d'avril 1909 le monde catholique, et particulièrement la France, pourra s'unir au Souverain-Pontife allant vénérer les reliques de Jeanne d'Arc, ou au moins, car les cendres de la Vierge de Domrémy ont été jetées dans la Seine, l'image de celle qui a délivré la France du joug des Anglais, et à qui on demandera de la délivrer du joug des francs-maçons.

DON ALESSANDRO.

UNION SAINT-JEAN

Montréal, 14 juillet 1908.

M. l'abbé C.-S. Huet, curé de Saint-Sulpice, décédé le 13 du courant, était membre de l'Union Saint-Jean, *Section de la Messe.*

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.